

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**  
-----

SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20250103-DEC2025-004-DE  
Date de télétransmission : 03/01/2025  
Date de réception préfecture : 03/01/2025

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2025-004**

**Objet : Convention d'occupation temporaire pour l'installation du foodtruck « O'T La Réunion » dans la ZAE en Beauvoir de Château-Gaillard**

**LE PRESIDENT**

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2024-118 du 1<sup>er</sup> juillet 2024 autorisant le lancement d'un appel à Manifestation d'Intérêt pour l'installation et l'exploitation d'une activité commerciale de food-trucks sur la ZAE en Beauvoir à Château-Gaillard ;

VU l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé le 8 Juillet 2024 ;

VU la candidature de « O'T La Réunion » ;

VU la décision de la commission économie et environnement du 16 septembre 2024 sélectionnant la candidature de « O'T La Réunion » ;

- **DECIDE** de signer une convention d'occupation précaire et temporaire avec « O'T La Réunion », moyennant le versement d'une redevance annuelle forfaitaire de 500 €.
- **PRECISE** que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 janvier 2025*

*Publiée le 07 JAN. 2025*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 3 janvier 2025.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

